

**Compte rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie**

le 9 décembre 2010

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2010	1
4.	ACTIONS DE SUIVI	2
5.	RAPPORT D'ACTIVITÉS	4
5.1	Registre des plaintes.....	4
5.2	Visites du site Internet.....	5
5.3	Courriels	5
6.	PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PROGRAMME D'ABATTAGE DES GOÉLANDS	5
7.	PRÉSENTATION SUR LE COMPACTEUR SOLAIRE	10
8.	ÉCHANGE SUR DES THÈMES À ABORDER LORS DE RÉUNIONS À VENIR....	12
9.	PROCHAINE RÉUNION	15

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Tableau du nombre de visites du site Internet
- Annexe 4 Présentation des résultats du programme d'abattage des goélands
- Annexe 5 Présentation sur le compacteur solaire

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. M. Vincelette expose ensuite succinctement le contenu de la rencontre du jour.

M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, est l'animateur de la rencontre et invite les participants à effectuer un tour de table pour se présenter.

M. Yvon Berthiaume, président du Comité, excuse l'absence de M. Ronald Gill pour raison familiale et de M. Roger Landry pour raison de santé.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2010

Le compte rendu de la réunion du 21 octobre 2010 a été envoyé aux participants.

M. Berthiaume souligne une mauvaise utilisation de vocabulaire à la page 4. Ainsi, il propose de parler d'odeur perçue plutôt que d'odeur ressentie. La modification est acceptée par tous et sera donc apportée. Le compte rendu est alors adopté.

ACTION DE SUIVI :

Modifier le compte rendu du 21 octobre 2010 à la page 4. Remplacer « odeur ressentie » par « odeur perçue ».

4. ACTIONS DE SUIVI

- **DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS (DMS) SITUÉ À STE-ADÈLE**

M. Vincelette s'est informé de l'état d'activité du dépôt de matériaux secs de Ste-Adèle et indique que ce dernier est toujours en opération.

Mme Danielle Simard ajoute, à titre informatif, qu'un nouveau dépôt de matériaux secs s'est ouvert à Saint-Canut et que celui-ci fonctionne très bien. Elle souligne qu'il constitue le DMS le plus proche dans la région.

- **VALIDATION DE L'INTÉRÊT ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Suite aux échanges tenus à la dernière rencontre du comité par rapport aux membres régulièrement absents, M. Vincelette indique que WM a effectué un recensement des coordonnées des membres visés et qu'une prise de contact téléphonique a été effectuée par M. Berthiaume.

M. Berthiaume explique que toutes les personnes qu'il a pu contacter sont présentes aujourd'hui et souligne que la présence de Mme Louise Melançon, conseillère de Sainte-Sophie, est fortement appréciée.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous avez pu rejoindre Mme Céline Mul (de Sainte-Sophie)?</i>	M. Berthiaume indique l'avoir contactée, mais qu'elle ne pouvait pas être présente à la rencontre de ce soir.
<i>J'ai personnellement manqué plusieurs des rencontres précédentes, mais j'ai pu consulter les comptes rendus de ces réunions. J'ai alors constaté qu'il y avait beaucoup de redondances d'une rencontre à l'autre. Les sujets abordés sont très souvent les mêmes et peut-être cela explique-t-il l'absence de certains membres.</i>	M. Berthiaume reconnaît que certains sujets, comme les goélands, sont redondants, mais que la mission du comité de vigilance est justement de parler de différentes nuisances. On ne peut donc pas écarter ces sujets de l'ordre du jour. M. Vincelette ajoute que la rencontre d'aujourd'hui prévoit justement un échange autour de nouveaux sujets à aborder afin de varier le contenu des rencontres.

- **VISITE DE M. GAUTHIER ET SUIVI DES PLAINTES**

M. Vincelette rappelle que lors de l'étude des plaintes déposées, un nombre élevé de plaintes provenant de M. Gauthier a été observé. Afin de répondre à ce citoyen, il a été proposé, à la dernière réunion, de rencontrer cette personne.

M. Simon Mercier, Directeur des opérations du site, explique avoir communiqué avec M. Berthiaume pour établir une procédure spécifique. Il s'agirait ainsi, lors de la prochaine plainte de M. Gauthier, de prendre contact avec ce dernier afin de le rencontrer. Depuis, aucune nouvelle plainte n'a été émise par M. Gauthier. La procédure est cependant toujours d'actualité.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Cette situation est vraiment étrange, compte tenu de la distance qui sépare la résidence de M. Gauthier et le site, il est à 7 km je crois?</i>	M. André Delisle indique que <i>Transfert Environnement</i> travaille avec un autre comité de vigilance pour un site d'enfouissement et qu'une plainte du même genre a été constatée, émanant d'un citoyen situé à plus de 15 km du site. Il semblerait que certaines conditions atmosphériques particulières jouent parfois sur la dispersion des odeurs.
<i>J'habite dans ce coin et je ne perçois pas d'odeurs. Est-ce que des tests ont été réalisés pour confirmer la présence d'odeurs chez M. Gauthier?</i>	M. Berthiaume indique que la visite à M. Gauthier est justement prévue pour constater la présence d'odeurs.
<i>Avant, je faisais moi-même plusieurs plaintes d'odeurs, mais la situation s'est grandement améliorée depuis.</i>	M. Mercier précise qu'effectivement, WM a beaucoup amélioré ses installations de captage du biogaz. Il n'est pas impossible de constater des odeurs, mais les plaintes de M. Gauthier restent étonnantes. La rencontre devrait permettre de préciser les raisons de cette situation.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Êtes-vous en mesure de savoir si les odeurs proviennent du site de Sainte-Sophie ou bien d'une origine différente?</i>	M. Mercier indique s'être régulièrement arrêté le matin près de chez M. Gauthier, car il passe par là pour se rendre au site de Sainte-Sophie. Il explique avoir alors vérifié la présence d'odeurs, mais reconnaît ne pas en avoir constaté souvent.
<i>Vous est-il arrivé de ne pas constater d'odeur chez M. Gauthier, mais de recevoir une plainte de sa part le même jour?</i>	M. Mercier indique qu'une telle situation ne s'est pas présentée. Il précise que les plaintes de M. Gauthier surviennent en général entre 6h30 et 8h, heure à laquelle les employés passent devant la résidence de M. Gauthier pour se rendre au travail.
<i>À quelle heure commencez-vous les activités du site?</i>	M. Mercier indique que les activités commencent en général vers 6h00, mais que les odeurs liées aux gaz ne sont généralement pas liées aux opérations du site.

ACTIONS DE SUIVI :

Lors d'une prochaine plainte, organiser une rencontre entre M. Gauthier et le président du Comité de vigilance afin de constater la situation et discuter de la problématique des odeurs.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5.1 Registre des plaintes

M. Hugues Vincelette indique que depuis la dernière rencontre du Comité, aucune plainte n'a été acheminée à WM.

5.2 Visites du site Internet

M. Vincelette mentionne que le nombre de visiteurs du site Internet se maintient. À la lecture des données, il indique qu'il semble y avoir plus de visites du site durant la fin de semaine.

Le tableau du nombre de visiteurs du site Internet figure à l'Annexe 3.

5.3 Courriels

M. Vincelette mentionne que le comité n'a reçu aucun courriel depuis la dernière rencontre.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PROGRAMME D'ABATTAGE DES GOÉLANDS

M. Mercier introduit M. Eric Deneut, biologiste et Maître en environnement pour Tecsalt. Ce dernier a réalisé la majorité des décomptes effectués sur le site de 2007 à 2009.

M. Eric Deneut introduit sa présentation qui expose les résultats du programme d'abattage et d'effarouchement des goélands sur trois ans.

M. Deneut présente premièrement l'historique de l'étude, ses objectifs ainsi que les zones d'étude et les méthodes de contrôle des goélands utilisées. Les décomptes ont été effectués à la fois sur le site et dans quelques secteurs environnants.

Il poursuit sa présentation en exposant les résultats des décomptes. Il explique avoir observé certains pics de fréquentation des goélands. Ces pics correspondent à des périodes pour lesquels les goélands ont besoin d'avoir accès à une source alimentaire facile et accessible : fin de l'hiver-début du printemps, élevage des jeunes et rassemblement automnal.

M. Deneut expose les conclusions de l'étude qui démontrent que la combinaison des méthodes d'abattage avec les méthodes d'effarouchement se révèle très efficace pour éloigner les goélands du site. En effet, depuis 2004, les effectifs de goélands sont en constante diminution et on estime cette baisse à 79 %. De plus, M. Deneut ajoute que les données ont été très certainement sous-estimées puisque les décomptes ont été réalisés en dehors de la période d'abattage. Si les décomptes avaient été réalisés durant une phase d'abattage, les goélands auraient été effarouchés et auraient certainement été moins nombreux à fréquenter le site et les alentours.

La présentation sur les résultats du programme d'abattage des goélands figure à l'Annexe 5.

À la suite de la présentation de M. Deneut, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que signifie LET?</i>	M. Deneut explique qu'il s'agit de <i>lieu d'enfouissement technique</i> .
<i>Est-ce que vous comptez renouveler votre demande de permis pour 2011?</i>	M. Mercier indique que la demande est présentement élaborée et devrait être déposée au Service canadien de la faune (SCF) dans les prochaines semaines.
<i>L'Association des riverains du lac L'Achigan a constaté les mêmes pics de fréquence que ceux exposés par M. Deneut. En 2008, afin d'éloigner les goélands du lac, nous avons installé divers appareils qui imitent des rapaces. En 2009, nous avons changé pour un canon d'effarouchement. Dès que nous arrêtons de les effrayer, les goélands reviennent.</i>	
<i>Les canons d'effarouchement dont a parlé M. Raymond sur le lac L'Achigan ont-ils une influence sur la fréquentation du lac Écho par les goélands? Ceux-ci se déplacent peut-être d'un lac à l'autre ?</i>	M. Deneut explique que pour le lac Écho, le maximum de goélands comptés est de 35, ce qui est non significatif. La variation du nombre de goélands sur le lac Écho peut être due à d'autres facteurs. Il est donc difficile de conclure quoi que ce soit à cet effet.
<i>Selon vous, l'augmentation de l'abattage devrait être de quel ordre?</i>	M. Deneut explique qu'il est difficile de préciser cela. Il mentionne qu'une étude, menée en 2004, conclut que l'abattage éloigne les individus pour environ une heure. Il serait donc possible que l'abattage d'un individu par heure soit la solution la plus efficace.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il me semble que les bruits liés aux fusils et aux canons sont moins perceptibles qu'avant, est-ce vrai?</i>	M. Mercier explique que les tirs s'effectuent désormais plus bas, plus au sud du site. De ce fait, les tirs sont plus enclavés et le bruit est moins perceptible aux alentours.
<i>Existe-t-il une étude de l'impact de la fréquentation des goélands sur les lacs? Nous nous sommes déjà questionnés ensemble sur l'impact de la fiente dans l'eau. Qu'en est-il réellement?</i>	M. Mercier indique que l'étude de l'UQAM est plus complète et aborde différents aspects. Peut-être étudie-t-elle cet impact. Il faudrait vérifier cela.
<i>Les données relevées par l'Association des riverains du lac L'Achigan sont-elles disponibles? On pourrait les recouper avec celles de WM.</i>	M. Raymond indique que ces données sont disponibles et transmises aux membres de l'association. Il est tout à fait envisageable de les transmettre à WM.
<i>Le lac L'Achigan se révèle être en très bonne santé.</i>	
<i>L'étude sur les goélands a-t-elle été menée conjointement avec le Service canadien de la faune ?</i>	M. Deneut explique que le Service canadien de la faune a simplement accordé le permis d'abattage, l'étude a été menée par Tecult.
<i>Le Service canadien de la faune a-t-il reçu les résultats de l'étude? Les a-t-il validés?</i>	M. Mercier indique que le Service canadien de la faune a reçu l'étude, mais qu'il n'a donné aucune réponse de validation des données. M. Vincelette indique que le Service canadien de la Faune se basera probablement sur cette étude avant d'accorder le renouvellement du permis d'abattage.
<i>Faudra-t-il renouveler chaque année la demande de permis d'abattage? Ne peut-on pas disposer d'un permis permanent?</i>	M. Mercier indique que la demande qui sera déposée est une demande de permis standard et non plus à des fins de recherche.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Un des objectifs de l'étude était d'élaborer un guide des bonnes pratiques de contrôle des goélands. Qu'en est-il?</i>	M. Deneut explique que le rapport remis à WM constitue ce guide puisque les recommandations font figure de bonnes pratiques.
<i>Récemment, il y a eu un documentaire à la télévision sur l'étude des goélands par le professeur Giroux de l'UQAM. Ils expliquaient notamment comment les chercheurs pouvaient suivre le déplacement des goélands en leur fixant une sorte de balise détectable par satellite.</i>	
<i>Les mesures d'effarouchement sont-elles réalisées de façon discontinue pour avoir un meilleur effet?</i>	M. Deneut explique que les mesures d'effarouchement ont en effet lieu de façon irrégulière afin d'optimiser leur effet.
<i>Il s'agit bien de la bonne façon de faire, étant donné que les goélands s'habituent autrement, comme il a pu le constater au lac L'Achigan.</i>	
<i>Est-il possible d'obtenir un permis pour abattre plus de goélands sur une période plus restreinte? Il me semble que si on commence à les effrayer avant qu'ils arrivent au printemps, ils seront beaucoup moins nombreux par la suite.</i>	M. Mercier confirme que cette mesure est une recommandation du rapport.
<i>Lorsque les goélands sont effrayés dès leur arrivée, ils retardent leur venue, ce qui explique que l'on n'observe pas le premier pic de fréquentation constaté par M. Deneut dans son étude.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>L'Université de Montréal est-elle impliquée dans des études sur les goélands? Il me semble que non. Pourtant, dans l'article de presse mis en annexe du dernier compte rendu, il est écrit UdeM.</i></p>	<p>Les participants ont convenu qu'il s'agissait d'une erreur de la part de la rédaction du journal. Il devrait s'agir de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).</p>

ACTIONS DE SUIVI :

- Vérifier si l'impact des goélands sur les lacs est considéré dans l'étude de l'UQAM
- Effectuer le suivi relatif au programme d'abattage lors de la prochaine rencontre et informer le Comité des recommandations découlant de l'étude du programme d'abattage des goélands

7. PRÉSENTATION SUR LE COMPACTEUR SOLAIRE

M. Hugues Vincelette introduit la présentation en expliquant que les participants avaient exprimé un intérêt à connaître les nouvelles technologies dont WM encourageait l'essor. Le compacteur solaire avait alors été mentionné et WM a finalement pu apporter le compacteur à la rencontre de ce soir. M. Bernard More en fera la présentation.

M. More explique que WM est très fière de cette nouvelle technologie qu'il propose en priorité aux municipalités.

Le compacteur ressemble à une boîte aux lettres. Il s'agit d'un appareil complètement fermé, à la différence des poubelles publiques classiques, ce qui a l'avantage de protéger les déchets des intempéries (pluie, neige, vent) et ainsi d'éviter leur dispersion, l'émanation d'odeurs, la visite de rongeurs et d'oiseaux, l'apparition de mouches, etc.

Le compacteur présenté constitue la troisième génération du produit, ce qui implique que les défauts et problèmes initiaux ont été corrigés. La compagnie Big Belly Solar est partenaire de WM dans la commercialisation de ce produit.

Le compacteur fonctionne à l'énergie solaire dans toutes les conditions climatiques. Le panneau solaire, situé sur le dessus de la boîte, est un panneau solaire standard, protégé par du *plexiglass* très résistant. Le compacteur solaire doit être placé de manière à voir le ciel afin de pouvoir bénéficier de la lumière ambiante. Toutefois, il n'est pas nécessaire qu'il soit directement exposé au rayon du soleil. Deux à trois heures de lumière ambiante suffisent à recharger les batteries qui assureront un bon fonctionnement de l'équipement pendant deux à trois semaines, selon son activité.

Le compacteur fonctionne avec quelques pouces de neige sur le dessus, mais il faudra cependant dégager une accumulation de neige plus conséquente.

Le système dispose d'un œil électronique qui contrôle l'accumulation de déchets et déclenche la compression automatiquement. Le compacteur peut ainsi contenir quatre à cinq fois plus de déchets qu'une poubelle classique.

L'installation de compacteurs de ce type est avantageuse pour réduire les coûts de collecte en réduisant le nombre d'interventions. Les coûts de main-d'œuvre diminuent, tout comme les coûts de transport. Les émissions de gaz à effet de serre liés au transport diminuent donc également.

La présentation de M. More figure à l'Annexe 6.

À la suite de la présentation de M. More, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La compaction nécessite une intervention du personnel?</i>	M. More précise que la compaction se déclenche automatiquement.
<i>Si des déchets odorants sont déposés dans le compacteur, n'y a-t-il pas une odeur forte du fait que les déchets sont collectés moins souvent?</i>	M. More indique que le compacteur est complètement fermé, ce qui prévient ce type de désagrément.
<i>Ce compacteur nécessite une certaine discipline sociale, car si de la vitre est introduite par exemple, cela peut être problématique.</i>	M. More approuve et mentionne que WM préconise d'installer une unité de recyclage à côté du compacteur pour éviter de tels problèmes.
<i>Quels sont les coûts associés à ce compacteur?</i>	M. More indique que cela dépend des options sélectionnées, mais le prix varie de 3 500 à 4 500 \$ l'unité. Cependant, compte tenu de la réduction des coûts de collecte, on estime l'amortissement sur 2, 3 ans.
<i>Quelle est la durée de vie du produit?</i>	M. More précise qu'elle est d'environ 10 ans.
<i>Le compacteur est-il fixé au sol?</i>	M. More confirme que le compacteur doit être boulonné au sol.
<i>Où sont-ils fabriqués?</i>	M. More précise que les compacteurs sont assemblés au Vermont.

PAUSE

8. ÉCHANGE SUR DES THÈMES À ABORDER LORS DE RÉUNIONS À VENIR

M. Vincelette explique que pour varier les sujets à aborder lors des rencontres, WM souhaite échanger sur des sujets potentiels dont les participants aimeraient discuter. Une liste de sujets a été dressée afin d'alimenter les discussions. Ces propositions de sujets peuvent être classées en trois thèmes.

Le premier thème traite de la gestion du site : les suivis environnementaux, les opérations effectuées, etc.

Le second thème traite de la compagnie WM de façon globale : le développement durable dans l'entreprise, le bilan carbone, les investissements, etc.

Le troisième traite de la gestion des matières résiduelles au Québec et ailleurs : la politique gouvernementale, l'état de situation à la Communauté métropolitaine de Montréal, etc.

M. Vincelette invite les participants à exprimer leurs envies et leurs attentes.

À la suite de la présentation de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je me questionne sur la fréquence des rencontres du comité de vigilance. Est-elle trop élevée, d'où la redondance des sujets? Selon moi, la fréquence est bonne. Si on la diminue, le délai entre les rencontres risque d'être désavantageux.</i>	De manière générale, les participants ont approuvé le nombre de réunions annuelles. M. André Delisle demande si, en tant que membres du comité, les participants croient avoir suffisamment d'informations sur la gestion du site?
<i>Oui. Je salue par la même occasion le travail et la transparence de WM.</i>	
<i>Les membres peuvent également lire les comptes rendus s'ils ne peuvent être présents.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je reconnais cet avantage, mais je veux souligner que lorsque les participants sont nombreux, la dynamique est différente et plus agréable.</i>	
<i>Il est intéressant de découvrir une nouvelle technologie lors des rencontres, cela pourrait être fait à chaque séance.</i>	M. Vincelette approuve et indique qu'on pourrait même élargir aux stratégies et aux politiques innovantes afin de voir ce qui se fait ailleurs.
<i>Est-ce que c'est dans le mandat de WM d'effectuer ces présentations? Je suis très intéressée, mais me questionne sur la faisabilité.</i>	M. Vincelette reconnaît que cela n'est pas strictement dans le mandat de WM mais que cela est important et bénéfique, même à l'interne.
<i>J'ai appris que les centres de tri fonctionnent tous un peu différemment. J'aimerais pouvoir avoir plus d'informations.</i>	
<i>Nous avons quatre rencontres par année, ne pourrait-on pas prendre un thème par rencontre?</i>	M. Vincelette indique que cela pourrait être réalisé. Toutefois, il ne faut pas oublier que certains sujets seront toujours abordés lors des réunions, comme les différents suivis.
<i>Est-il vrai qu'une nouvelle torchère va être installée?</i>	M. Mercier confirme qu'une nouvelle torchère sera bientôt mise en service, au printemps prochain.
<i>N'êtes-vous pas censés capter et revendre le biogaz? Pourquoi voulez-vous en brûler davantage?</i>	<p>En fait, la nouvelle torchère servira surtout en cas d'urgence, au cas où il y a des problèmes avec Gaz Métropolitain et Cascades. Cela répond à l'obligation légale d'être en mesure, en tout temps, de brûler tout le biogaz produit.</p> <p>M. Delisle propose de faire une présentation sur la gestion des biogaz par WM et ailleurs dans le monde.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il serait intéressant d'avoir des capsules technologiques, qui expliquent la fine pointe à ce niveau. Il serait même intéressant de parler brièvement des gaz de schiste.</i></p>	
<p><i>Par rapport aux gaz à effet de serre, avez-vous calculé votre empreinte carbone?</i></p>	<p>M. Vincelette explique qu'il existe une démarche corporative en ce sens.</p> <p>M. Delisle indique qu'il s'agit d'un autre bon sujet à traiter lors d'une prochaine réunion.</p>
<p><i>On entend aussi parler de Cancun et que la gestion des gaz à effet de serre au niveau politique est dans une impasse. J'aimerais savoir s'il existe une avancée différente dans le monde des affaires.</i></p>	<p>M. Vincelette indique qu'il pourrait être envisagé de présenter comment la gestion est faite par les uns et les autres.</p>
<p><i>WM commence-t-il à se doter de véhicules électriques?</i></p>	<p>M. Vincelette explique que WM envisage plutôt de se doter de véhicules roulant au biogaz.</p> <p>M. Delisle indique qu'il s'agirait d'un autre bon sujet à traiter dans le cadre d'une future réunion : les véhicules roulant au biogaz.</p>

ACTION DE SUIVI :

Afin de diversifier les sujets abordés dans le cadre des réunions du Comité de vigilance, préparer une présentation sur un des thèmes suivants :

- ✓ Les innovations technologiques et les nouvelles politiques en gestion des matières résiduelles
- ✓ Le fonctionnement des centres de tri et la mise en valeur des matériaux
- ✓ La gestion du biogaz par WM et ailleurs dans le monde
- ✓ La gestion des émissions de GES ici et ailleurs
- ✓ Véhicules roulant au biogaz pour WM et ailleurs dans le monde

9. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le jeudi 17 mars 2011 à 19h00.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21h00.

Élodie Rolland, Marie-Michèle Paradis et Alex Craft
Rapporteurs de la réunion